

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 21 DECEMBRE 2017

PRESENTS : MMES et MM. GUEMIN. GROSJEAN. CACHELEUX. JOULIN. FRUH. TOUSSAINT. BRUNET. BADAL. MILLAGE. GUILLERAULT. MESTRE.

ABSENTS : M. REVERDY (pouvoir à M. CACHELEUX). Mme CHEVALIER-CONCHE (pouvoir à M. GUEMIN). NOIR

Secrétaire de séance : Mme JOULIN

OBSERVATIONS SUR LE PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION :

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté sans observation.

1- BON CADEAU AU PERSONNEL POUR NOEL:

La séance e Vu l'article 88-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, le Maire explique offrir à chaque agent de la commune un bon cadeau pour Noël comme l'année précédente. Il propose un chèque cadeau d'un montant de 75 € par agent et 20 € pour leur(s) enfant(s) jusqu'à 13 ans.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal

- approuve la proposition de Monsieur le Maire pour le versement d'un bon cadeau de 75,00 € (soixante-quinze euros) pour les agents titulaires et stagiaires; ainsi que pour les agents non titulaires et 20,00 € (vingt euros) pour leur(s) enfant(s) jusqu'à 13 ans.

- indique que ce montant sera prélevé sur le budget du C.C.A.S.

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR: SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE DU COLLEGE

Le Maire demande au conseil de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour la question d'une aide pour un voyage scolaire en Italie organisé par le Collège Arsène Fié en mars 2018, ce qui lui est accordé par l'équipe du Conseil municipal.

Le Maire donne lecture du courrier envoyé par l'association de parents d'élèves du collège, qui demande une aide pour les 15 élèves de la commune. Une discussion s'engage sur le montant à donner. Mme DOREAU propose d'octroyer 50 € par élève, à discrétion pour le Foyer socio-éducatif d'orienter la répartition des aides au plus pour les enfants défavorisés. Le Conseil municipal entérine cette proposition et accorde la somme de 50 € par enfant, soit un montant total de 750.00 € pour le voyage scolaire en Italie des 15 enfants.

La séance est levée à 19h15.

La secrétaire de séance,
Mme JOULIN